Ville de
Niederbronn
les Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX 278 / CF

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande le 28 octobre 2026 par l'entreprise Atilla sàrl sis : 13 rue du commerce 67340 INGWILLER, Tél : 03 88 03 38 19

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux de voirie,

A R R E T E

Article 1er

En raison des travaux de rénovation sur le maison d'habitation située 21 rue du Général de Gaulle et dont l'accès à la maison n'est possible que par l'arrière de la propriété donc par la rue d'Eymoutiers programmés le : 02 novembre 2026 de 08h à 18h00, la circulation routière sera barrée sur le tronçon allant du n°9 vers le caveau de l'étable, la rue du Général de Gaulle.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. Et les riverains seront avertis par l'entreprise également.

Article 3

Seront considéré comme gênant, au sens de l'article R417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus. Tout contrevenant à ces dispositions pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire du certificat

d'immatriculation.

Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 29 octobre 2026

L'adjoint au Maire

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS (Bas-Rhin)

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Christian BRUCKER